



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵢⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 24 juin 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/19/2019**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que le Régime Collectif d'Allocation des Retraites (RCAR), a déclaré avoir acquis sur le marché de blocs, en date du 17 juin 2019, 16 229 447 actions Itissalat Al Maghrib au cours unitaire de 127 dirhams, franchissant ainsi à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, le RCAR déclare détenir 51 060 810 actions Itissalat Al Maghrib soit 5,81% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, le RCAR envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Itissalat Al Maghrib.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma